

Avis du groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments à la demande de la Commission concernant

une 12ème liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments

Question N° EFSA-Q-2004-073, EFSA-Q-2006-024, EFSA-Q-2005-238a, EFSA-Q-2005-238b, EFSA-Q-2005-238c, EFSA-Q-2006-012, EFSA-Q-2006-027

Adopté le 26 & 27 Septembre 2006

RESUME

Dans sa tâche globale d'évaluation des substances destinées à l'usage des matériaux en contact avec les aliments conformément au Règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, le groupe scientifique AFC a évalué les substances suivantes :

Ref. No.: 45705
Nom de la substance: Acide 1,2-cyclohexyldicarboxylique, ester diisononyl
CAS number: 166412-78-8
Classé en liste: 2
Restriction: DJT = 1 mg/kg poids corporel/jour

Ref. No.: 81500
Nom de la substance: Polyvinylpyrrolidone
CAS number: 9003-39-8
Classé en list: 3
Restriction: Aucune

Ref. No.: 86432/20, 86432/40 and 86432/60
Nom de la substance: - Verre (argent-magnésium-aluminium-phosphate-silicate), teneur en argent moins de 2%.
- Verre (argent-magnésium-aluminium-sodium-phosphate-silicate-borate), teneur en argent moins de 0.5%
- Verre (argent-magnésium-sodium-phosphate), teneur en argent moins de 3 %

CAS number: -

Classé en in liste:	3
Restriction:	Comme les autres biocides contenant de l'argent, ces biocides seront soumis à une limite de migration spécifique (SML) de groupe de 0.05 mg Ag/kg aliment Comme les autres composés contenant du bore, le biocide Ref No 86432/40 sera soumis à une limite de migration spécifique (SML) de groupe de 6 mg B/kg aliment
Ref. No.:	95020
Nom de la substance:	2,2,4-Triméthyle-1,3-pentanediol diisobutyrate
CAS number:	6846-50-0
Classé en liste:	3
Restriction:	5 mg/kg aliment
Ref. No.:	95420
Nom de la substance:	1,3,5-tris(2,2-diméthylimidopropane) benzène
CAS number:	745070-61-5
Classé en list:	3
Restriction:	0.05 mg/kg aliment